

Communiqué de presse

12 octobre 2011

Contacts presse

Grayling
Karine Schneider
karine.schneider@grayling.com
01 55 30 70 84

**Établissement public d'aménagement
de La Défense Seine Arche**
29 rue des Trois Fontanot
92000 Nanterre

Dominique Boré
dbore@epadesa.fr
01 41 45 58 02/04

www.ladefense-seine-arche.fr

Conseil d'administration – 7 octobre 2011

Le Conseil d'administration de l'EPADESA, en sa séance du 7 octobre 2011, a approuvé :

- la cession des charges foncières d'un montant de 40 M€ pour la construction de l'Arena Nanterre La Défense à la SAS Racing Arena.

Cette Arena sera située sur les Terrasses de Nanterre. En accord avec la ville de Nanterre et l'EPADESA, cet équipement d'une surface de 55 543 m² comprendra une salle polyvalente à usage sportif et de spectacles, un ensemble de locaux tertiaires et de commerces. L'Arena Nanterre La Défense sera à compter de sa livraison, le stade du Racing Métro 92, club de rugby évoluant au Top 14. Conçu par le groupement Atelier de Portzamparc/GTM, il prendra place dans un aménagement urbain appelé les Jardins de l'Arche qui reliera La Défense à Nanterre par un parvis élargi, continu et en pente douce, bordé de logements, d'hôtels, de commerces et d'activités de loisirs ;

- la convention de groupement de commande entre la Société du Grand Paris, l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP), les Etablissements Publics d'Aménagement de la Plaine de France, de Sénart, d'Orly Rungis-Seine Amont, de Marne la Vallée, de Paris-Saclay et du Mantois Seine Aval pour une représentation commune au salon du Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) qui se déroulera du 6 au 9 mars 2012. Cette convention, dont l'EPADESA est coordonnateur, définit les conditions d'achat des prestations de conception, de réalisation et de mise en œuvre du stand et des outils communs de communication ;

- l'autorisation de recourir à l'emprunt pour le financement d'un bien préempté par l'EPADESA dans le secteur des Groues. Cet emprunt est réalisé dans le cadre de la convention signée avec la Caisse des Dépôts et Consignations le 15 septembre dernier qui a ouvert une ligne de crédit d'un montant de 105 millions d'euros. La politique de l'établissement, qui n'est pas endetté, est de recourir à l'emprunt exclusivement pour des opérations de portage financier. Ces acquisitions permettent également de conduire une action anti-spéculative sur les territoires sur lesquels l'EPADESA dispose du droit de préemption.

- les principes d'une convention de groupement de commande à signer avec les Etablissements Publics d'Ile-de-France cités ci-dessus et la Société du Grand Paris pour l'acquisition d'une plate-forme de dématérialisation (sur Internet) des procédures de marchés publics.

- les modalités d'une convention entre la Direction Régionale Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA) et l'EPADESA pour le transfert de la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires au réaménagement d'une section de l'avenue de la division Leclerc sur le boulevard circulaire préalable à la réalisation de l'ensemble immobilier Trinity ;

- les fondements de la convention à passer entre la Direction Régionale Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA) et l'ÉPADESA pour le financement des études complémentaires relatives à l'échangeur A14/A86. En effet, l'opération d'intérêt national La Défense Seine Arche est appelée à développer les bords de Seine aux abords des ouvrages d'enfouissement des autoroutes A14/A86 qui est une des infrastructures enterrées parmi les plus complexes en France. Cet ouvrage est par ailleurs inachevé, 3 bretelles étant encore à découvrir.

Cette situation qui laisse en friche un territoire de plus de 5 hectares, constitue un enjeu du projet d'aménagement de la Défense Seine Arche.

Si l'État a inscrit 2 des 3 bretelles ainsi que le rétablissement dans son tracé d'origine l'avenue de la Commune de Paris, il est nécessaire aujourd'hui de procéder à des études complémentaires (identification des contraintes, fonctionnement et maintenance des équipements des autoroutes, variantes de tracé et ouvrages complémentaires induits, etc.).

- Les modalités de concertation relatives à la mise en conformité des voies de l'Ancre et des Blanchisseurs. Ces voies, d'une longueur de 330 m pour la première, de 240 m pour la seconde, doivent être mises aux normes conformément à la circulaire interministérielle du 29 mars 2006 relative à la sécurité des tunnels routiers d'une longueur supérieure à 300 m. Cette mise aux normes s'inscrit dans le cadre plus large de rénovation et de mise à niveau de sécurité des voies de desserte de La Défense.

Les travaux consistent à :

- remettre aux normes les dispositifs de sécurité, notamment incendie
- améliorer l'accessibilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite
- rendre plus lisible les espaces de circulation piétonne
- adapter le tracé des voies pour libérer l'emprise nécessaire à la réalisation future du projet Hermitage Plaza.

La concertation publique fera donc l'objet :

- d'une exposition en Mairie de Courbevoie ainsi qu'à la Galerie des projets de l'ÉPADESA, tour Opus 12
- d'un espace dédié et d'une adresse mail concertations@epadesa.fr sur le site www.ladefense-seine-arche.fr afin de recueillir les avis des internautes.

A propos de l'Épadesa

L'Établissement public d'aménagement de La Défense Seine Arche (Épadesa) conduit les études et la mise en œuvre d'un des projets urbains majeurs de l'Ouest parisien.

Le périmètre de l'opération d'intérêt national (OIN) de 564 hectares, est situé sur les communes de Courbevoie, la Garenne-Colombes, Nanterre et Puteaux. Ce caractère d'intérêt national est justifié par la présence du premier quartier d'affaires européen, qui fait l'objet d'un Plan de renouveau et du projet de recomposition et de développement urbain de Seine Arche structuré autour de 20 Terrasses actuellement en cours de réalisation qui prolongent l'axe historique.

Ce territoire accueillera les infrastructures de transports (Grand Paris Express, gare LGV pour les lignes de Normandie) et la prolongation d'Eole à l'Ouest.